

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24545**

Intitulé

Licence : Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives parcours type « Management du Sport » (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Bourgogne - Dijon, Université de la Réunion, Université Lille 2 droit et santé, Université de Limoges, Université du Littoral Côte d'Opale, Université de Lorraine, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM), Université de Montpellier, Université de Nantes, Université Nice Sophia Antipolis, Université d'Orléans, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Poitiers, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Université Clermont Auvergne, Université Grenoble Alpes, Université de Rennes 2	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, ou le Président de l'université", Université Clermont Auvergne, Université de Rennes 2

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- **Participation au développement des aspects stratégiques et décisionnels:**
 - Projet en direction des responsables et/ou partenaires
 - Négociation avec les partenaires les différents aspects du projet
 - Mise en place du programme d'action
 - **Collaboration au sein d'une équipe**
 - **Intervention sur les aspects juridiques et financiers :**
 - Participation aux modalités de recrutement des futurs collaborateurs
 - Gestion de contrats
 - Assistance aux responsables dans la démarche de projet
 - Comptabilité de base, élabore le bilan et le compte de résultat

- **Communication avec les médias et/ou les différents partenaires**
 - Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser la situation d'une personne d'une structure ou d'un projet.
 - Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une situation relative à l'activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
 - Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S.
 - Elaborer des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation relative à l'AP/S
 - Mettre en œuvre les outils et techniques spécifiques d'un projet ou programme lié à l'AP/S.
 - Organiser une séance d'AP/S en fonction d'un public et d'un objectif
 - Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive
 - Mobiliser une expérience personnelle approfondie de la pratique des AP/S.
 - Assurer la sécurité des publics pratiquants
 - Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Participer et/ou concevoir, promouvoir un projet évènementiel.
- Gérer au quotidien les ressources matérielles et financières nécessaires au projet,
- Organiser et animer un espace pour mettre en œuvre une relation client/usager de qualité,
- Optimiser l'utilisation des équipements sportifs en assurant la sécurité des publics.
- Accompagner la stratégie de développement et la décliner en plans d'action opérationnels.
- Promouvoir l'identité de la structure sportive dans son environnement.
- Mettre en œuvre le projet de la structure en mobilisant les outils dédiés (marketing, RH, droit, comptabilité...).
- Évaluer l'efficacité des plans d'action et les ajuster au regard des pratiques émergentes, des innovations et de la dynamique du marché.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- R : Arts, spectacles et activités récréatives
- Encadrant intermédiaire au sein de structures d'organisation
- Gestionnaire administration de petites structures sportives
- Développeur de projets

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24545 - Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive (personne, structure, événement)	<ul style="list-style-type: none"> · Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser la situation d'une personne d'une structure ou d'un projet. · Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une situation relative à l'activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats). · Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24545 - Construction de projets ou programmes visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (personne, structure, événement)	<ul style="list-style-type: none"> · Elaborer des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation relative à l'AP/S · Mettre en œuvre les outils et techniques spécifiques d'un projet ou programme lié à l'AP/S.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24545 - Encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive pour tout public	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser une séance d'AP/S en fonction d'un public et d'un objectif · Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive · Mobiliser une expérience personnelle approfondie de la pratique des AP/S. · Assurer la sécurité des publics pratiquants · Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24545 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24545 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24545 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. <p>Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24545 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24545 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 24545 - Ingénierie et management de projets sportifs	<ul style="list-style-type: none"> · Participer et/ou concevoir, promouvoir un projet événementiel. · Gérer au quotidien les ressources matérielles et financières nécessaires au projet, · Organiser et animer un espace pour mettre en œuvre une relation client/usager de qualité, · Optimiser l'utilisation des équipements sportifs en assurant la sécurité des publics.
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 24545 - Coordination d'une structure d'activité physique ou sportive et accompagnement de sa stratégie de développement	<ul style="list-style-type: none"> · Accompagner la stratégie de développement et la décliner en plans d'action opérationnels. · Promouvoir l'identité de la structure sportive dans son environnement. · Mettre en œuvre le projet de la structure en mobilisant les outils dédiés (marketing, RH, droit, comptabilité...). · Évaluer l'efficacité des plans d'action et les ajuster au regard des pratiques émergentes, des innovations et de la dynamique du marché.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université : arrêté du 15/09/2014
 Université de Franche-Comté - Besançon : arrêté du 04/11/2014
 Université de Bordeaux : arrêté du 22/09/2016
 Université de Caen Normandie : arrêté du 08/09/2014
 Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand 2 : arrêté du 09/09/2014
 Université de Bourgogne - Dijon : arrêté du 17/10/2014
 Université de la Réunion : arrêté du 18/09/2014
 Université Lille 2 Droit et Santé : arrêté du 05/09/2014
 Université de Limoges : arrêté du 08/10/2014
 Université du Littoral Côte d'Opale : arrêté du 05/09/2014
 Université de Lorraine : arrêté du 16/09/2014
 Université Claude Bernard - Lyon 1 : arrêté du 22/09/2016
 Université Paris-Est Marne-La-Vallée : arrêté du 09/10/2014
 Université de Montpellier : arrêté du 27/10/2014
 Université de Nantes : arrêté du 05/09/2014
 Université Nice Sophia Antipolis : arrêté du 29/12/2014
 Université d'Orléans : arrêté du 02/09/2014
 Université Paris-Sud - Paris 11 : arrêté du 09/09/2014
 Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12 : arrêté du 09/10/2014
 Université de Pau et des Pays de l'Adour : arrêté du 22/09/2016
 Université de Perpignan Via Domitia : arrêté du 04/09/2014
 Université de Poitiers : arrêté du 17/10/2014
 Université de Reims Champagne-Ardenne : arrêté du 13/10/2014
 Université Rennes 2 : arrêté du 22/04/2015
 Université de Rouen : arrêté du 15/10/2014
 Université de Strasbourg : arrêté du 30/09/2014
 Université Paul Sabatier - Toulouse 3 : arrêté du 22/09/2016
 Université Grenoble Alpes : arrêté du 22/09/2016
 Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis : arrêté du 20/10/2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Aix-Marseille Université](#)
[Université de Franche-Comté - Besançon](#)
[Université de Bordeaux](#)
[Université de Caen Normandie](#)
[Université Clermont Auvergne](#)
[Université de Bourgogne - Dijon](#)
[Université de la Réunion](#)
[Université Lille 2 Droit et Santé](#)
[Université de Limoges](#)
[Université du Littoral Côte d'Opale](#)
[Université de Lorraine](#)
[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)
[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)
[Université de Montpellier](#)
[Université de Nantes](#)
[Université Nice Sophia Antipolis](#)
[Université d'Orléans](#)
[Université Paris-Sud - Paris 11](#)
[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)
[Université de Perpignan Via Domitia](#)
[Université de Poitiers](#)
[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)
[Université Rennes 2](#)
[Université de Rouen](#)
[Université de Strasbourg](#)
[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)
[Université Grenoble Alpes](#)
[Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis](#)
[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**